



APPEL A PROJETS 2018

Le Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) a arrêté ses orientations stratégiques en liaison avec les travaux français et internationaux et souhaite mettre en œuvre des projets de recherche en comptabilité sur les thèmes suivants :

- ✓ L'impôt
- ✓ Résultat distribuable
- ✓ Etudes sur l'application des normes IFRS 15 et IFRS 9
- ✓ Les impacts comptables des activités du numérique
- ✓ Les activités à tarifs régulés

Pour chaque thème, l'objectif de ces projets est de synthétiser les travaux déjà effectués, de préciser les éléments de la problématique et de développer une réflexion conceptuelle étayée par tout élément, chiffré ou non. Ces travaux permettront à l'ANC d'alimenter sa propre réflexion, de contribuer plus efficacement dans les débats internationaux actuels ou à venir et, le cas échéant, de moderniser les normes françaises. Certains thèmes proposés sont également au programme de travail à moyen terme de l'IASB et de l'EFRAG.

L'ANC est prête à financer plusieurs projets par thème en fonction des propositions reçues de chaque candidat ou équipe de recherche. Le financement accordé à chacun d'entre eux est fonction de la nature des travaux de recherche et des coûts supportés par le ou les chercheurs. L'ANC souhaite privilégier particulièrement les travaux permettant de progresser par étapes sur le thème retenu en construisant, à chaque étape, les éléments de la contribution finale.

Les papiers de recherche ont vocation à être largement diffusés par l'ANC (en France et à l'international) et leurs auteurs sont également encouragés à diffuser et publier ces travaux le plus largement possible.

Thèmes des projets

L'impôt

Contexte

L'ANC souhaite engager une réflexion d'ensemble sur le traitement comptable des différents impôts et taxes, leur classement dans le compte de résultat et leur rattachement aux périodes dans les différents référentiels comptables. Obtenir une comptabilisation homogène et non-ambigüe semble un objectif souhaitable à terme.

Éléments de problématique à aborder

A cette fin, les sujets d'étude pourraient notamment traiter des aspects suivants :

1. quel est l'état des lieux comparatif en matière de traitement comptable des impôts et taxes (classification, rattachement...) ?
2. quelles sont les difficultés actuelles non résolues ? Quels sont les enjeux de la présentation des différents impôts et taxes dans le compte de résultat ?
3. quelles peuvent être les approches conceptuelles et pratiques à retenir pour la qualification comptable d'une taxe par rapport à un impôt? Faut-il définir des règles spécifiques par grande famille ?

Des travaux sur un état des lieux de ce sujet dans le contexte français, voire européen avec une mise en évidence des contradictions actuelles et des solutions possibles sont les bienvenus. N'ayant pas eu de réponse sur ce thème en 2017, nous renouvelons l'appel à projets considérant qu'il s'agit d'un sujet principal de discussion notamment dans le cadre de la normalisation française pour les prochaines années.

Résultat distribuable

Contexte

Dans le cadre des études sur la définition des capitaux propres, peu de recherches ou d'analyses existent sur la notion de résultat distribuable et de son lien avec les normes comptables. Afin de déterminer si les normes comptables ont une influence sur la notion de résultat distribuable, l'ANC souhaite obtenir une analyse des différentes réglementations existantes sur ce sujet en Europe.

Éléments de problématique à aborder

Un panorama européen exhaustif du mode de calcul du résultat distribuable en regard des normes comptables s'y appliquant serait apprécié avec si besoin une analyse différenciée selon l'activité des entreprises concernées (tout autre critère différenciant et ayant un impact sur le mode de calcul peut y être ajouté).

Etudes sur l'application des normes IFRS 15 et IFRS 9

Contexte

Les nouvelles normes IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients) et IFRS 9 (Instruments financiers) sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les comptes consolidés des groupes cotés sur un marché régulé. Afin d'anticiper sur les prochaines Post Implementation Review (PIR) de l'IASB, il nous semble opportun de lancer dès les premières années d'application des études qui permettront d'accompagner effectivement la mise en œuvre de ces normes dans les groupes français et européens.

Éléments de problématique à aborder

L'ANC souhaiterait lancer des projets de recherche sur chacune des deux normes et articuler l'analyse notamment sur les questions suivantes :

1. comment ces normes ont-elles été mises en œuvre (modalités de transition, options retenues, interprétations et pratiques de place) ?
2. quelles sont les difficultés rencontrées par les préparateurs, les analystes, les régulateurs ?
3. comment évaluer la mise en œuvre de ces normes par rapport aux inquiétudes ou attentes exprimées dans l'analyse initiale coûts/bénéfices lors de l'élaboration et l'adoption du texte ?
4. quelles pourraient être les pistes d'amélioration envisagées en prenant en compte le contexte actuel (économique, réglementaire...) ?

Les impacts comptables des activités du numérique

Contexte

Les débats lors des Etats généraux de la recherche comptable de 2017 sur le thème « Comptabilité et Numérique » ont permis de mettre en évidence les nombreuses questions que posent l'essor des activités liées au numérique sur notre référentiel comptable actuel qu'il soit national ou international. L'ANC souhaite que ces problématiques soient maintenant approfondies pour apporter les éléments de réflexion nécessaires à une possible évolution de la normalisation comptable.

Éléments de problématique à aborder

Des études et analyses sur les différentes caractéristiques des activités nouvelles issues de la transformation numérique (échange et contribution à la valeur sans transaction monétaire, montée de l'économie collaborative, création de valeur par l'usage et l'influence, utilisation des données collectées gratuitement...) notamment en analysant les questions suivantes, seraient appréciées :

1. dans quelle mesure ne rentrent-elles pas dans le cadre actuel de la définition des actifs (également des actifs incorporels) et des passifs ?
2. faut-il imaginer de nouvelles catégories d'actifs et de passifs ? Quelles règles de reconnaissance, d'évaluation faut-il mettre en place dans ce cas ? Faut-il évaluer en comptabilité les activités numériques gratuites ou quasi-gratuites ?

Les activités à tarifs régulés

Contexte

Le projet *Rate-regulated activities* de l'IASB est actuellement en cours de discussion par le Board de l'IASB afin de déterminer si les normes actuelles doivent être modifiées pour intégrer les effets des activités à tarifs régulés. Suite à un premier discussion paper en septembre 2014, l'IASB prévoit de publier soit un deuxième document pour discussion (« *discussion paper* ») soit un exposé sondage (« *Exposure Draft – ED* ») au cours du premier semestre 2019.

Eléments de problématique à aborder

Afin d'anticiper les réflexions sur ce sujet et de bien identifier les problématiques sous-jacentes, les questions de recherche pourraient notamment traiter :

1. de la pertinence de reconnaître spécifiquement des actifs ou des passifs liés à ces activités régulées. Une étude comparative sur les pratiques comptables actuelles en normes locales au sein l'Union européenne ainsi que leur pertinence en termes d'information utile pourrait être envisagée. L'étude pourrait utilement être complétée par une revue des pratiques comptables actuelles constatées au plan international (par ex. Canada, US GAAP...),
2. du périmètre des activités concernées en France et en Europe : dans de nombreux secteurs d'activités, les prix (ou tarifs) peuvent être partiellement régulés. Une cartographie de la situation mettant en évidence les frontières possibles de la régulation en les argumentant pourrait être utile.

Caractéristiques des projets

Des projets mettant en œuvre différentes méthodes ou types de recherche peuvent être présentés dès lors qu'ils répondent aux thèmes des différents appels à projets. Ces projets peuvent ainsi être d'une durée courte (de 3 à 6 mois) avec la rédaction d'un rapport de type « *policy paper* »¹ ou être à moyen terme (de 1 à 2 ans) avec un rapport de recherche (« *research paper* »²) plus détaillé. Le type de rapport attendu sera explicité, après échange, dans la convention de financement qui sera signée avec l'ANC. Dans le cadre de projets d'une durée supérieure à un an, il est demandé une restitution des travaux par étape, avec une première restitution intermédiaire à fin 2018. Le planning de restitution des travaux fait partie intégrante de la convention de financement.

L'ANC encourage la présentation d'offres de projets pouvant correspondre aux différentes techniques et durées évoquées tout en mettant l'accent sur des projets court-terme comme les revues de littératures.

L'objectif de l'ANC est de pouvoir disposer d'une offre de projets s'étalant sur un horizon de 3 mois à 2 ans, avec un large panel d'approches utilisées en matière d'études et de travaux sur les différents thèmes proposés. En fonction des projets proposés, l'ANC peut en sélectionner

¹ Le « *policy paper* » est un document de synthèse exposant notamment la description du contexte et l'importance du sujet choisi, les différentes options possibles et proposant une ou plusieurs recommandation(s) originale(s).

² Le « *research paper* » est un document détaillé mettant en perspective une problématique en se basant sur l'état de l'art au moment de la recherche (théories en jeu, revue de littérature) tout en apportant une approche originale via l'approche expérimentale choisie. Il doit amener son auteur à proposer une solution ou des recommandations à la problématique choisie. Il constitue la substance d'un article à soumettre à une revue scientifique.

un ou plusieurs dans chacune des catégories considérées. Le financement accordé est adapté à l'intérêt et au coût estimé des projets présentés.

Les projets impliquant des personnes ou équipes de plusieurs centres de recherche français sont encouragés, de même que les projets ayant un caractère pluridisciplinaire. Il est également possible d'impliquer des chercheurs ou centres de recherche étrangers à l'équipe projet.

Les projets doivent prévoir la traduction en anglais des papiers de recherche afin de permettre une diffusion la plus large possible. Si le projet est rédigé directement en anglais, la traduction en français doit être également prévue. Compte tenu de cet objectif de diffusion à un large public, la rédaction de documents de synthèse pouvant être facilement lus et utilisés par différentes parties prenantes (régulateurs, investisseurs, entreprises) autres que des chercheurs est également demandée.

Constitution du dossier et modalités de sélections

Les candidats à un financement doivent présenter leur projet de recherche et envoyer le curriculum vitae de chacun des participants au projet de recherche. Les travaux en cours et les travaux réalisés depuis 3 ans pour d'autres organisations doivent être mentionnés sur les curriculum vitae.

Chaque projet de recherche doit contenir les informations suivantes :

- ✓ Question de recherche retenue dans le cadre du projet et les principales raisons du choix du sujet ;
- ✓ Revue brève des recherches existantes sur le sujet ;
- ✓ Méthodologie retenue ;
- ✓ Type de rapport prévu ;
- ✓ Les résultats attendus de la recherche ;
- ✓ Utilité attendue des résultats de la recherche incluant notamment l'identification des parties prenantes pouvant être intéressées par cette étude et de quelle façon les résultats de la recherche peuvent être de nature à peser dans le débat ;
- ✓ Le planning de réalisation de l'étude et les jalons prévus ;
- ✓ Le coût détaillé par grandes catégories de dépenses (coût des assistants de recherche, voyages, accès aux documentations, participations aux colloques, traduction, etc.) ;
- ✓ Les références des auteurs dans le champ de l'étude.

La description du projet de recherche est réalisée en anglais ou en français et comporte 10 pages maximum.

Les dossiers de propositions de projets sont à adresser par courrier électronique à webmestre.anc@anc.gouv.fr avec en titre du message « Proposition de projet *complété* par l'énoncé du thème retenu ».

Le comité de sélection est constitué par :

Patrick de Cambourg, président de l'ANC et membre du Board de l'EFRAG,
Bernard Colasse, professeur émérite en sciences de gestion Paris-Dauphine,
Laurence Rivat, associée Deloitte et membre du Board de l'EFRAG,
Jean-Pierre Villetelle, Chef de service Observatoire des entreprises à la Banque de France,
Michel Barbet-Massin, associé Mazars et membre du Collège de l'ANC,
Sonia Bonnet-Bernard, associée Ricol Lasteyrie et membre du Collège de l'ANC,
Hubert Tondeur, professeur des universités et membre du Collège de l'ANC,
Le Quang Tran Van ou Caroline Weber, représentant de l'Afep, Middlenext et Médef.

<p>La date limite de soumission des dossiers en réponse à cet appel à projets est fixée au 8 juin 2018</p>
--

L'ANC fera connaître sa décision au plus tard le 6 juillet 2018 aux candidats à un financement ayant soumis un projet dans les conditions précitées.

Avant toute décision de financement, les projets seront analysés notamment au regard de la qualité générale du dossier, l'utilité du projet pour l'ANC, la faisabilité du projet, les références de l'équipe et la pertinence des compétences réunies, la pertinence du planning, notamment pour que les résultats soient exploitables et l'adaptation du coût au projet. Les services de l'ANC pourront demander aux candidats des informations complémentaires en vue de préparer la décision de l'ANC.

Dans le cas où les projets qui seraient présentés ne répondraient pas convenablement à ces critères, l'ANC se réserve le droit de n'en financer aucun.